

**LE POUVOIR D'ACHAT DE LA MONNAIE A ATHENES
A LA FIN DU V^e ET AU DEBUT DU IV^e SIECLE
AVANT NOTRE ERE (425-388)**

PREMIERE PARTIE

TEXTES ¹

I. — BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES

1. Estimation de quelques fortunes.

Bien des gens paraissent riches de leur vivant qui, après leur mort, ont démenti l'opinion que vous en aviez.

Par exemple, Ischomachos : tant qu'il vécut, tout le monde lui attribuait, paraît-il, plus de soixante-dix talents ²; or ses deux fils, au partage qui suivit sa mort, n'eurent pas même dix talents chacun. Ainsi encore Stéphanos, fils de Thallos : on le disait riche à plus de cinquante talents ; à sa mort, on vit que sa fortune n'était guère que de onze.

De même, pour la succession de Nicias : on ne l'évaluait pas à moins de cent talents — dont la plus grande partie dans sa maison ; or, Nikératos en mourant déclara lui-même ne rien laisser en fait d'argent ou d'or ; et quant à la fortune que recueillit son fils, elle ne vaut pas plus de quatorze talents.

Callias, fils d'Hipponicos, au lendemain de la mort de son père, passait pour l'homme le plus riche de la Grèce : ne dit-on pas que son grand-père avait estimé sa fortune à deux cents talents ? Eh bien, le cens qui lui est attribué aujourd'hui est inférieur à deux talents.

Il n'y a donc pas de doute : on fait de grosses erreurs aussi bien sur d'anciennes fortunes que sur de prétendus nouveaux riches. La raison en est, je crois, qu'on lance trop facilement cette affirmation : « Un tel a gagné bien des talents dans sa charge ! »

LYSIAS, Discours, XIX, 46 à 49.

Date des événements : entre 424 et 388.

¹ La plupart des textes littéraires sont extraits des éditions « Les Belles Lettres » (B.-L.). Les textes épigraphiques sont traduits par l'auteur de l'article ; pour la facilité du lecteur la référence se rapporte en général à Ch. MICHEL, *Recueil d'Inscriptions grecques*, Bruxelles, 1900 ; quelquefois à M.N. TOD, *A Selection of Greek Historical Inscriptions*, Oxford, 1946.

² Le talent équivalait à peu près à 400.000 francs belges actuels (voir plus loin l'estimation de la valeur de la drachme : un peu plus de 60 francs).

2. Récompense nationale à Lysimachos, fils d'Aristide.

A Lysimachos, un des citoyens méritants de cette époque, on octroya cent plèthres de plantations en Eubée¹, cent de terre arable, plus cent mines d'argent et quatre drachmes d'allocation journalière. Il existe à ce sujet un décret d'Alcibiade où ces dispositions sont consignées.

C'est qu'à cette époque notre pays était riche en terres et en argent, tandis qu'à l'heure actuelle... disons, pour employer un euphémisme, qu'il le redeviendra. Or, qui, à votre avis, ne préférerait aujourd'hui le tiers de ces avantages à l'immunité ?

DEMOSTHENE, *Discours*, XX, 115.

Date de l'événement : vers 415.

3. Maisons d'Athènes.

Un voleur surnommé Chalcous² s'avisa de railler Démosthène sur ses veilles et son habitude d'écrire ses discours la nuit. « Je vois bien, lui dit l'orateur, que je te gêne en gardant ma lampe allumée. Mais vous, Athéniens, ne soyez pas surpris de tous les vols qui se commettent : nous avons des voleurs « d'airain », et des murs de torchis !³ »

PLUTARQUE, *Démosthène*, II.

Date de l'événement : milieu du IV^e.

4. Taudis d'Athènes.

Toi (Pauvreté), quel bien pourrais-tu procurer, si ce n'est les brûlures gagnées aux bains, des marmots souffrant la faim et de vieilles femmes toute une ribambelle ? Le nombre de poux, de cousins, de puces, je ne t'en parle même pas, tant il y en a, qui par leur bourdonnement autour de nos têtes nous importunent, nous réveillent et nous disent : « Tu auras faim ; allons, lève-toi ! » Oui, et outre tout cela, pour manteau avoir un haillon, pour lit une litière de joncs, pleine de punaises qui tiennent éveillés ceux qui veulent dormir ; pour tapis une natte pourrie, pour oreiller une grosse pierre sous la tête ; manger au lieu de pain des pousses de mauves, au lieu de galette des feuilles de maigres raves ; pour escabeau avoir une tête de pot brisé, pour pétrin le flanc d'un tonnelet brisé lui aussi ; oui, ne te démontré-je pas que voilà une quantité de bien dont tu es cause pour tous les hommes ?

ARISTOPHANE, *Plutus*, 535 sqq.

Date : 388.

1 C'était surtout les services de son père que l'on voulait récompenser. Après sa révolte vaine de 446, l'Eubée était devenue une « terre à clérrouques ». Cent plèthres carrés = environ 9 h. (Il s'agit de la propriété de type moyen qui rapporte environ 450 dr. pour le blé (90 hl.) et 150 dr. pour les plantations, au total 600 dr., chiffre minimum définissant le cens des chevaliers).

2 Jeu de mot sur le surnom de l'interpellateur : *chalcous* signifie « l'homme d'airain ».

3. « *Perce-muraille* » était l'expression courante à l'époque pour désigner un cambrioleur. En 431, les Platéens, envahis par les Thébains, pour éviter de se faire repérer dans les rues, percèrent les murs mitoyens des maisons et parvinrent ainsi à se concerter par quartiers (cf. *THUC.* II, 3).

5. Cherté des loyers et des services.

Le peuple d'Athènes trouve encore d'autres avantages à traduire les alliés devant les tribunaux de la ville. D'abord la taxe du centième qui se lève au Pirée rapporte plus à l'Etat ; ensuite celui qui a une maison à louer en retire un plus gros loyer ; il en est de même pour celui qui loue un attelage ou un esclave ; enfin les crieurs publics font mieux leurs affaires grâce au séjour des alliés dans la ville.

[XENOPHON], *République des Athéniens*, I, 17.
(Trad. CHAMBRY ; éd. Garnier)

Date : entre 424 et 415.

6. Confort collectif.

Reconnaissant qu'il n'est pas possible à chacun des pauvres de célébrer des sacrifices et des banquets, d'avoir des temples et tout ce qui fait la beauté et la grandeur de la ville qu'il habite, le peuple a imaginé un moyen de se procurer ces avantages. L'Etat sacrifie, aux frais du trésor, une grande quantité de victimes, et c'est le peuple qui prend part aux banquets et se partage les victimes en les tirant au sort.

Des gymnases, des bains, des vestiaires, les riches, du moins quelques-uns d'entre eux, en ont dans leur maison. Mais le peuple se fait construire pour lui-même aux frais de l'Etat un grand nombre de palestres, de vestiaires, de salles de bain, et la plèbe en jouit plus que l'aristocratie et les riches.

[XENOPHON], *République des Athéniens*, II, 9-10.
(Trad. CHAMBRY ; éd. Garnier).

Date : entre 424 et 415.

7. Liste des biens confisqués à la suite du procès des Hermocopides.

... ..

15 Les biens suivants ont été vendus sous la septième prytanie de la tribu Erechtheis, le septième jour du début du mois de Gamélion, d'Axiochos, fils d'Alcibiade, de Scambonidae,

2 dr. 195 dr. un homme d'Olos¹ ;

le neuvième jour avant la fin du mois de Gamélion, d'Axiochos, fils d'Alcibiade, de Scambonidae,

1 dr., 3 ob. 130 dr. un homme de Messénie ;

le sixième jour avant la fin du mois de Gamélion, d'Adimante, fils de Leucolophidès, de Scambonidae,

1 dr. 50 dr. revenu de la terre défrichée à Ophryneion.

Somme totale : 379 dr., 3 ob. pour les biens de tous les deux.

¹ La première colonne est consacrée aux taxes, la seconde aux prix. Olos, en Crète.

Le sixième jour avant la fin du mois de Gamélion, d'Euphilètès, fils de Timothéos, de Kydathenaeon,

1 dr., 3 ob.	105 dr.	une maison à Sémachidé,
1 dr., 3 ob.	105 dr.	une propriété à Gargettos,
2 dr., 3 ob.	205 dr.	une propriété à ...
3 ob.	10 dr.	une propriété ...

Somme totale : 431 dr.

.....

IV 7 De Polystratos, fils de Dio...², d'Angylae,

2 dr., 1 ob.	202 dr.	Pistos ³ ,
1 dr.	42 dr.	revenu à Angylae.

Total avec les taxes : 247 dr., 1 ob.

De Képhisodoros, métèque habitant au Pirée,

2 dr.	165 dr.	une Thrace,
1 dr., 3 ob.	135 dr.	une Thrace,
2 dr.	170 dr.	un Thrace,
2 dr., 3 ob.	240 dr.	un Syrien,
1 dr., 3 ob.	105 dr.	un Carien,
2 dr.	161 dr.	un Illyrien,
2 dr., 3 ob.	220 dr.	une Thrace,
1 dr., 3 ob.	115 dr.	un Thrace,
1 dr., 3 ob.	144 dr.	un Scythe,
1 dr., 3 ob.	121 dr.	un Illyrien,
2 dr.	153 dr.	un Colchidien,
2 dr.	174 dr.	un jeune Carien,
1 dr.	72 dr.	un enfant Carien,
3 dr., 1 ob.	301 dr.	un Syrien,
2 dr.	151 dr.	un Méliténien, ⁴
2 dr.	170 dr.	une Lydienne.

—	—	—	<i>une armoire à deux portes,</i>
—	—	—	<i>une armoire à quatre portes,</i>
1 dr.	90 dr.		<i>onze lits, travail milésien,</i>
3 ob.	16 dr.		<i>quatre tables,</i>
3 ob.	17 dr.		<i>un sofa avec un appui-tête,</i>
3 ob.	10 dr., 1 ob.		<i>une tenture unie,</i>
—	—	—	<i>un lit, travail milésien, avec deux appuis-tête,</i>
—	—	—	<i>six vases d'albâtre,</i>
—	—	—	<i>cinq chaises,</i>

² Diodore ou Diodote.

³ Pistos = Fidèle, nom d'esclave.

⁴ De Mélitè, île illyrienne, ou de Mélitè = Malte. Un métèque qui possède tant d'esclaves est sûrement un industriel (cf. texte 24).

1 ob.	6 dr., 1 ob.	un fauteuil ¹ ,
—	—	deux corbeilles,
—	—	une natte de jonc ² ,

Inscr. 564, 567 et 568 MICHEL.

Date : 414-413 ³.

8. Fortune de Stratoklès, riche agriculteur.

	Intérêt	Revenu	Capital
<i>Domaine de Thria</i>	8 %	12 mines	150 mines
<i>Maison de Mélité</i>			30 m.
<i>Maison d'Eleusis</i>			5 m.
<i>Pour les deux</i>	8,57 %	3 m.	
<i>Créances</i>	18 %	7 m., 20 dr.	40 m.
<i>Meubles</i>			
<i>Troupeau de moutons</i>			
<i>Réserve de récoltes (orge, vin, fruits)</i>			
<i>Le tout vendu pour</i>			49 m.
<i>Argent comptant</i>			9 m.
<i>Prêt d'amitié (sans intérêt)</i>			10 m.
<i>Divers biens « non apparents » ⁴</i>			37 m.
<i>Total</i>		5 Talents,	30 mines

ISEE, XI, 42-43.

Date : vers 395.

9. Fortune du père de Démosthène, industriel.

	Revenu net	Capital
<i>Deux ateliers « de grande importance » :</i>		
1. <i>une fabrique d'épées où travaillaient</i>		
<i>32 ou 33 esclaves valant au moins</i>		
<i>3 m. — quelques contremaîtres va-</i>		
<i>laient 5/6 m.</i>		
<i>Revenu net annuel (20 %)</i>	30 m.	(150 m.) ⁵
2. <i>une fabrique de lits avec 20 esclaves</i>		
<i>valant en moyenne 2 m.</i>		

¹ Par conjecture.

² La suite de l'inscription est très mutilée : y figurent encore, sans qu'on puisse y lire aucun prix : 2 manteaux, 2 couvre-lits, une étoffe jaune, 2 brides, 4 coffrets, 2 coussins, 21 couvertures.

³ Il s'agit des comptes des *pôlètes* (magistrats dont les attributions comprennent notamment la vente des biens confisqués en vertu d'une sentence du tribunal) dans l'affaire de la mutilation des Hermès par Alcibiade et ses compagnons (cf. THUC. VI, 27-28).

La dernière liste est celle du mobilier d'Alcibiade (cf. TOD, n° 80). La valeur de la garde-robe et de l'ameublement de celui-ci ne devait pas atteindre les mille drachmes (cf. infra, le mobilier de Démosthène un demi-siècle plus tard). Le luxe, tant vanté, de la maison d'Alcibiade était à l'échelle du train de vie modeste des Athéniens de l'époque.

⁴ La distinction entre « biens apparents » et « biens non apparents » qui intervient dans les procès de succession semble avoir été assez élastique : théoriquement les « biens apparents » sont les immeubles, et les « biens non apparents » les biens meubles, propriété plus précaire, comprenant les meubles, les outils, les esclaves, l'argent comptant. Or l'auteur, qui avait commencé par estimer la fortune laissée à sa mort par Stratoklès à 5 talents, 30 mines, clôture son énumération au prêt d'amitié de 10 m. — jusque-là, cela ne fait que 4 T., 53 m. — et il ajoute qu'il ne mentionne que la fortune apparente, avouée par les adversaires.

⁵ Les chiffres entre parenthèses sont établis par conjecture, soit sur les données du texte lui-même, soit d'après les renseignements de l'époque.

Revenu net annuel (15 %)	12 m.	(80 m.)
Revenu des 2 ateliers : 18 % ¹	42 m.	230 m.
Prêt d'un talent d'argent		
Revenu annuel : 12 %	7 m., 20 dr.	60 m.
Réserve de matières premières :		
ivoire, fer, bois		80 m.
noix de galle ² , bronze		70 m.
Une maison (revenu ordinaire ⁴ 8 %)	(2 m., 40 dr.)	30 m.
Mobilier :		
meubles, vases, bijoux, vêtements		100 m.
Argent comptant		80 m.
Placements :		
armateur Xoutos (rev. moyen 30 % ⁴)		70 m.
banquier Pasion	(21 m.)	24 m.
banquier Pylade		6 m.
prêt à Démomélès		16 m.
prêts divers		60 m.
	(rev. moyen 12 %)	(12 m., 72 dr.)
Revenu total annuel (13,3 %)	(1 T., 25 m., 32 dr.)	13 T., 46 m. ⁵

DEMOSTHENE, XXVII, 816-817.

Date : se réfère à l'année 377, à la mort de son père.

10. Contrat de location d'une propriété.

Voici à quelles conditions les habitants d'Aixoné⁶ louent la terre de Phelléis à Autoclès, fils d'Autéas, et à Autéas, fils d'Autoclès, pour quarante ans, au prix de 152 drachmes par an, moyennant quoi ils pourront la planter et la cultiver de toute autre manière qu'ils voudront.

Ils paieront le loyer au mois d'Hécatombéon⁷ ; s'ils ne le font pas, les Aixonéens auront la faculté de saisir les récoltes de la propriété et tout autre bien appartenant au débiteur.

Il ne sera permis aux Aixonéens ni de vendre ni de louer la propriété à personne d'autre jusqu'à l'expiration des quarante années.

Si les ennemis empêchent ou détruisent les récoltes, les Aixonéens recevront comme loyer la moitié des produits de la terre.

A l'expiration des quarante années, les fermiers remettront inculte la moitié de la terre et les plantations en même quantité qu'aujourd'hui sur la propriété ; les Aixonéens y enverront un vigneron les cinq dernières années.

1 Revenu normal pour l'époque ; cf. LYSIAS, frg. XXXVIII, 2.

2 Produit naturel qui était employé à la fois comme cire et teinture pour le bois.

3 Cf. ISEE, XI, 42.

4 Cf. C'était l'argent placé sur les navires de commerce qui rapportait le plus gros intérêt (de 20 à 40 %, cf. DEMOSTH., XXXIV, 23 et XXXV, 10), parce que les risques étaient énormes : le prêt n'était pas remboursé en cas de naufrage.

5 PLUTARQUE (DEM. 4, 3) l'évalue à « un peu moins de 15 talents ».

6 Un dème de l'Attique. Le dème est une sorte de canton, avec une administration autonome, le magistrat principal en est le démarque.

7 7^e mois du calendrier athénien, il correspond à la fin du mois de juillet.

La durée du bail commence, pour la récolte de Déméter ¹ sous l'archontat d'Eubule, et pour les plantations sous l'archontat suivant.

Les trésoriers de la démarchie (cf. note 6, p. 50) de Démosthénès feront graver ce contrat sur des stèles de pierre à placer, l'une dans le temple d'Hébé², à l'intérieur, l'autre dans le portique public³; ils dresseront sur la propriété des bornes d'au moins trois pieds, deux de chaque côté.

Si quelque impôt est établi sur la propriété au profit de la cité, les Aixonéens le paieront, et si les locataires le paient, ils le déduiront de leur loyer.

Il est interdit à quiconque de transporter de la terre de terrassement ailleurs que sur le fonds lui-même.

Si quelqu'un propose ou fait voter une proposition contraire à ces conventions, avant l'expiration des quarante années, il peut être cité en justice par les fermiers comme responsables d'un dommage⁴.

Inscr. 1354, MICHEL.

Date : 346/5.

II. — ALIMENTATION

11. Détresse du paysan réfugié dans la cité¹.

Je regarde au loin du côté de mon champ, amoureux que je suis de la paix ; j'ai la ville en horreur et pleure mon village, lequel jamais encore ne m'a dit : « achète du charbon », « du vinaigre », « de l'huile » ; qu'ignorait le mot « achète », mais de lui-même apportait tout, sans qu'il y eût cette scie « achète ». Aussi je suis venu cette fois bien décidé à crier, à interrompre, à invectiver tout orateur qui parlera d'autre chose que de paix.

ARISTOPHANE, *Les Acharniens*, 32 sqq.

Date : 425.

12. Le Bonheur de vivre à la campagne, la paix retrouvée.

Quelle joie, quelle joie j'éprouve d'être délivré du casque, et du fromage, et des oignons ? Ce que j'aime, ce ne sont pas les combats, mais, assis au coin du feu, de boire à qui mieux mieux avec des camarades, après avoir allumé le plus sec de mon bois, les souches arrachées en été ; de griller des pois chiches, de rôtir des glands de hêtre, tout en baisant la Thratta, pendant que ma femme se lave.

1 = les céréales.

2 Hébé, déesse de la jeunesse.

3 En grec : la lesché ; il s'agit d'une sorte de portique où les habitants d'une ville pouvaient se réunir.

4 Le revenu d'une ferme était estimé à 12 % ; comme en cas de guerre, la cité se contente de la moitié du revenu réel, on peut supposer que la location est faite à 8 %. Or, 152 est divisible par 8. La valeur de la propriété serait donc de 1900 drachmes, ou dix-neuf mines : à 60 dr. le plèthre (8,70 ares ; cf. tableaux des prix) cela fait un peu plus de 2 1/2 ha.

5 Dès le début de la guerre du Péloponèse (431), sur les conseils de Périclès qui prévoyait l'invasion de l'Attique, un grand nombre de paysans se réfugièrent dans la ville d'Athènes.

Car rien n'est plus agréable, une fois les semailles faites, que de voir le dieu bruiher et d'entendre un voisin vous dire : « Dis-moi, qu'allons-nous faire à cette heure, Comarchidès ? J'aimerais bien, moi, boire mon soule, pendant que le dieu nous fait du bien. Allons, femme, fais griller trois chénices de haricots, mêles-y des grains de froment et sors-nous des figues. Que Syra crie à Manès de quitter le champ, car il est impossible absolument d'ébourgeonner la vigne aujourd'hui, ni de travailler la boue, vu que le champ est détrempé. Et que de chez moi on apporte la grive et deux pinsons. Il y avait aussi du petit lait au logis et quatre morceaux de lièvre ; à moins que la belette n'en ait emporté hier soir ; car il y avait là-dedans je ne sais quel bruit et quel remue-ménage. Apportes-en, garçon, trois pour nous et donnes-en un au père. Demande à Eschinadès des myrtes, des branches avec leurs baies, et qu'en passant l'on crie à Charinadès de venir boire une rasade avec nous, puisque le dieu nous est propice et se rend utile à nos labours.

ARISTOPHANE, *La Paix*, 1127 sqq.

Date : 421.

13. Frugalité des Grecs.

Les Perses mangent peu de plats de résistance, mais beaucoup de plats de desserts qui ne sont pas tous servis en même temps ; c'est ce qui leur fait dire que les Grecs, quand ils sont à dîner, s'arrêtent ayant encore faim, parce qu'après le repas véritable on ne leur présente rien qui en vaille la peine, mais que si on leur présentait quelque chose de tel, ils ne s'arrêteraient pas de manger ¹.

HERODOTE, I, 133.

Date : vers 440.

— O homme qui as désiré apprendre de nous la grande sagesse, que tu seras heureux parmi les Athéniens et les Hellènes, si tu as de la mémoire, si tu es méditatif et si l'endurance siège en ton âme ; si tu ne te lasses ni de rester debout ni de marcher, si tu sais supporter le froid sans trop d'humeur et ne tiens pas à déjeuner, si tu t'abstiens et de gymnases et des autres sottises...

— Eh bien, pour ce qui est d'avoir une âme dure, un zèle ennemi du sommeil, un estomac frugal fait aux privations, se contentant de salade pour dîner, sois sans souci ni crainte, à cet égard, je pourrais servir d'enclume.

ARISTOPHANE, *Nuées*, 412 sqq.

Date : 423.

14. Rêve d'abondance.

Qu'il est doux, ô hommes, d'être dans le bonheur, surtout quand on n'y a rien mis du sien ! Un amas de biens a fondu sur notre maison,

¹ « Puisque, faute de mieux, ils absorbent de suite tout ce qu'on leur présente comme dessert. Le dessert, rassemblé chez les Grecs à la fin du repas, semble vouloir tenir la place d'un plat solide ; réparti comme il l'est chez les Perses, il ne sert de façon manifeste qu'à amuser la gourmandise et non pas à assouvir la faim ». (Note de LEGRAND).

sans que nous ayons rien fait de mal. A ce prix être riche est une douce chose alors. La huche est pleine de blanche farine, les amphores de vin noir qui fleurissent bon ; tous nos meubles sont remplis d'or et d'argent, que c'est merveille. La citerne regorge d'huile, les lécythes d'essences à pleins bords, l'étage supérieur de figues sèches. Chaque vinaigrier, plat, marmite est devenu d'airain ; nos plateaux tout pourris où l'on mettait le poisson sont en argent, comme on peut voir. Notre lanterne est devenue tout à coup d'ivoire. C'est avec les statères que nous autres serviteurs nous jouons à pair ou non, avec des pièces d'or ! Nous ne nous torchons plus avec des pierres mais avec des tiges d'ail par délicatesse, chaque fois. Et maintenant le maître à l'intérieur immole un porc, un bouc et un bélier, une couronne sur la tête. Moi, la fumée m'a fait sortir ; je ne pouvais plus rester là-dedans, car elle me mordait les paupières.

ARISTOPHANE, *Ploutos*, 802 sqq.
Date : 388.

15. La tenderie.

Jusque dans les sanctuaires il n'est pas d'oiseleur qui contre vous ne tende lacets, pièges, gluaux, collets, réseaux, filets, trappes. Une fois pris, ils vous vendent en masse, et les acheteurs vous tâtent. Encore, puisqu'il leur plaît d'en user ainsi, ne se contentent-ils pas de vous servir rôtis, mais ils répandent sur vous du fromage râpé, de l'huile, du silphium, du vinaigre ; puis, ayant trituré une autre sauce douce et onctueuse, ils la versent sur vous toute bouillante, comme sur des charognes.

ARISTOPHANE, *Oiseaux*, 525 sqq.
Date : 414.

16. Quelques prix ¹.

B. Emoluments ² sacerdotaux de la prêtresse de la Paix	5 dr.
Quant aux peaux des bêtes sacrifiées, pour la peau de toute victime parfaite ³	3 dr.
Une portion de viande.	
Pour deux demi-hectés ⁴ de blé	3 ob.
Pour une cotyle de miel	3 ob.
Pour trois cotyles d'huile	1 1/2 ob.
Pour du bois à brûler ⁵	2 ob.
Et pour sa table, une cuisse, la côte de la hanche et une demi-tête en saucisse.	

Inscr. MICHEL, 673.
Date : début du IV^e.

¹ Il s'agit d'un fragment d'un règlement religieux.

² Il semble que ces émoluments aient été payés à l'occasion de certaine(s) cérémonie(s), sans doute pour 10 jours, à raison de 3 oboles par jour ; en effet la consommation de blé était en moyenne par an de 36 hectés = 3 hl.

³ La prêtresse ne recevait pas la peau, mais le prix.

⁴ L'hecté (ou setier), la 6^e partie d'un médimne (45 l. 60), valait 7 l. 6 et contenait 32 cotyles de 0 l. 24 en solide. La cotyle liquide valait un peu plus : 0 l. 27.

⁵ Sans doute une charge d'âne de broussailles.

III. — TRAVAIL ET SALAIRE

17. Obligation du travail à Athènes.

Un Spartiate, se trouvant à Athènes un jour où les tribunaux fonctionnaient, apprit qu'on venait de condamner pour cause d'oisiveté un citoyen qui s'en retournait chez lui fort triste, accompagné de ses amis qui se désolaient avec lui et partageaient sa peine ; ce Spartiate, alors, pria les gens qui étaient avec lui de lui montrer cet homme « condamné pour avoir vécu en homme libre », tant les Lacédémoniens étaient convaincus qu'il n'appartient qu'à des esclaves d'exercer un métier et de travailler pour gagner de l'argent !

PLUTARQUE : *Lycurgue*, 24.
Date de l'événement : milieu du V^e.

18. Les travaux publics.

A ceux qui avaient l'âge et la force de faire la guerre, le trésor public fournissait abondamment de quoi vivre ; mais pour la masse ouvrière, qui n'était pas enrôlée, Périclès ne voulait ni qu'elle fût privée de salaire ni qu'elle en touchât sans travailler et sans rien faire. En conséquence, il proposa résolument au peuple de grands projets de constructions et des plans d'ouvrages qui mettraient en œuvre beaucoup de métiers et demanderaient beaucoup de temps. De la sorte, la population sédentaire aurait le même droit que les matelots et les soldats en garnison ou en expédition d'être aidée et de toucher sa part des fonds publics.

On disposait comme matières premières, de marbre, cuivre, ivoire, or, ébène, cyprès ; on avait pour les travailler et les mettre en œuvre des corps de métiers : charpentiers, sculpteurs, forgerons, tailleurs de pierre, doreurs, ivoiriers, peintres, incrusteurs, ciseleurs ; pour le transport et le convoi des matériaux : sur mer, des marchands, matelots et pilotes ; sur terre, des charrons, voituriers, cochers, cordiers, tisserands, bourrelliers, cantonniers et mineurs. Chaque métier disposait, ainsi qu'un général de son armée à lui, de la foule des ouvriers non spécialisés et des manœuvres, qui étaient comme l'instrument et le corps à son service.

C'est ainsi que les besoins distribuaient et disséminaient le bien-être sur presque tous les âges et toutes les conditions.

PLUTARQUE, *Périclès*, 12.
Date : discours de P. prononcé vers 440.

19. Les fêtes, la politique, les tribunaux.

La principale cause de la lenteur dans l'expédition des affaires, c'est la multitude des affaires qui les empêche de satisfaire tous les solliciteurs.

Comment le pourraient-ils, quand tout d'abord, ils ont plus de fêtes à célébrer qu'aucune cité de la Grèce, et que pendant ces fêtes il y a des affaires publiques qu'il n'est guère possible d'expédier ; quand ensuite ils ont à juger plus de procès civils, d'affaires d'intérêt public et de redditions de compte qu'on n'en juge dans le reste du monde ; quand d'autre part le sénat doit régler tant de questions relatives à la guerre, tant de questions relatives à la rentrée des impôts, tant de questions relatives à la législation, tant d'affaires concernant l'administration journalière, tant d'affaires concernant les alliés ; quand il lui faut en outre percevoir le tribut et s'occuper des arsenaux de la marine et des temples ? Qu'y a-t-il d'étonnant que les Athéniens, surchargés de tant d'affaires, soient hors d'état de répondre à toutes les requêtes ?

[XENOPHON], *République des Athéniens*, III, 2.
(Trad. Chambry, éd. Garnier).
Date : entre 424 et 415.

20. Comptes de l'Erechtheion.

... à deux hommes ayant reçu ...

à Sosias, demeurant à Alopèké	1 dr.
à Sindron	1 dr.

A ceux qui ont posé la toiture, ceux qui ont amené la panne de brisis¹ dans son siège et les autres pannes chacune dans son siège :

à Manis, demeurant à Collytos	1 dr.
à Croesos, demeurant à Scambonidae	1 dr.
à Andréas, demeurant à Mélité	1 dr.
à Prépon, demeurant à Agrylae	1 dr.
à Mèdos, demeurant à Mélité	1 dr.
à Apollodoros, demeurant à Mélité	1 dr.

Aux six hommes qui ont enlevé les échafaudages des colonnes du portique :

Teucros, demeurant à Kydathénaion	1 dr.
Kerdon, fils d'Axiopèithos	1 dr.
Croesos, demeurant à Scambonidae	1 dr.
Prépon, demeurant à Agrylae	1 dr.
Kephisodore	1 dr.
Spodias	1 dr.

A ceux qui ont placé les échafaudages pour les peintres à l'encaustique, à l'intérieur, sous la toiture

à Manis, demeurant à Collytos	1 dr., 3 ob.
-------------------------------	--------------

A ceux qui ont enlevé les échafaudages

à Prépon, demeurant à Agrylae	1 dr.
à Mèdos, demeurant à Mélité	1 dr.

Total pour le salaire des manœuvres	84 dr., 4 ¹ / ₂ ob.
-------------------------------------	---

¹ Le versant inférieur d'un comble.

Aux scieurs travaillant à la journée, deux hommes, seize jours, une drachme par jour pour chacun :

à Rhaedios demeurant à Collytos et à son aide 32 dr.

Aux scieurs travaillant à la journée dans la troisième douzaine de jours (de la prytanie), voliges pour la couverture, sept jours, une drachme par jour, deux hommes :

à Rhaedios demeurant à Collytos et à son aide 14 dr.

Total pour les scieurs 46 dr.

Aux peintres à l'encaustique, à celui qui a peint à l'encaustique la cimaise qui est sur l'architrave de l'intérieur, pour chaque pied : cinq oboles,

Entrepreneur : Dionysodore, demeurant à Mélité,
caution : Heracleidès d'Oa 30 dr.

Total pour les peintres à l'encaustique 30 dr.

... ..¹

Traitements²

à l'Architecte Archilochos d'Agrylae 37 dr.
au sous-secrétaire Pyrgion 30 dr., 5 ob.

Total des traitements 67 dr., 5 ob.

Inscr. 572, MICHEL.

Date : 409.

IV. — METAUX PRECIEUX ET MONNAYAGE

21. Comptes du sanctuaire d'Athéna.

Secrétaire : Kichesippos. Concerne la statue³.

Epistate⁴ : Myrrinousios. Recette : 100 talents des trésoriers pour lesquels est secrétaire Démostratos du dème de Xypété ;

trésoriers : Ktésion, Strosias, Antiphatès, Ménandros, Thymocharès, Smokordos, Phéidélidès⁵.

De l'or a été acheté

87 Tal.	Estimation	6 Tal.
4652 dr.	du poids ⁶	1618 dr.
5 ob.		1/2 ob.

¹ La rubrique qui concerne les orfèvres a été omise dans cette traduction, les chiffres étant illisibles, de même le total général qui est sans intérêt pour cette étude.

² Les traitements sont fixes par prytanie (36 jours) : à raison de 28 jours de travail, cela donne, par jour, 1 dr. 2 oboles pour l'architecte et 5 oboles pour le sous-secrétaire.

³ Il s'agit de la statue chryséléphantine d'Athéna, œuvre de Phidias. Le poids de l'or employé pour la statue était de 40 talents selon THUCYDIDE (II, 13), de 50 T., selon EPHOROS (frgt. 119), de 54 selon PHILOCHOROS (frgt. 97).

⁴ Intendant.

⁵ Les trésoriers du sanctuaire ; ils étaient dix (sept seulement sont nommés ici) et avaient la garde des trésors d'Athéna.

⁶ Pour les poids et monnaies, voir tableau, p. 61.

Donc 1 gr. d'or = 3,20 dr. et le rapport or/argent est de 1/13,99. Restauration par conjecture combinée (cf. 6/1, p. 57).

De l'ivoire a été acheté

2 Tal. ...
743 dr. ...

Inscr. 558, MICHEL ; 47, TOD.

Date : vers 440.

22. Comptes du sanctuaire d'Athéna.

Aux épistates dont Anticlès est le secrétaire, sous le quatorzième conseil, dont Métagène est le premier secrétaire ; sous l'archontat de Cratès à Athènes.

Recette de cette année :

1470 dr. Reliquat de l'année précédente.
70 st. Statères d'or de Lampsaque.
27 1/6 st. Statères d'or de Cyzique.
25.000 dr. Des trésoriers de la déesse dont le secrétaire est Cratès de Lamptrae.
1372 dr. Or acheté, estimation du poids : 98 dr.¹
1305 dr. Ivoire acheté, estimation du poids : ... Tal.², 60 dr.

Inscr. 52, TOD.

Date : 434/3.

23. Monnaie athénienne.

Souvent il nous a paru que cette ville en use avec les mauvais et honnêtes citoyens comme avec la monnaie ancienne et l'or nouveau³. Des pièces anciennes, non falsifiées et reconnues les meilleures de toutes les monnaies⁴, seules bien frappées et bien sonnantes ayant cours partout chez les Hellènes et chez les Barbares, de celles-là nous ne faisons aucun usage, mais nous employons ces méchantes pièces de cuivre frappées d'hier et d'avant-hier d'une très mauvaise frappe.

ARISTOPHANE, *Les Grenouilles*, 718 sqq.

Date : 408.

— Ne te rappelles-tu pas le décret sur le sel ?

— Oui.

— Et celui que nous votâmes sur les fameuses pièces de cuivre, ne t'en souvient-il pas ?

— Oui, même que cette monnaie-là m'a porté malheur. Comme je venais de vendre du raisin, je démarrai, ayant la bouche pleine de pièces de cuivre, puis je m'en allai à l'Agora pour acheter de la farine.

¹ Donc 1 gr. d'or = 3,21 dr. et le rapport or/argent est de 1/14. Restauration par conjecture combinée (cf. 6, p. 56).

² Dans les deux inscriptions le poids de l'ivoire est malheureusement effacé : dans la seconde, il semble que ce soit deux ou trois talents.

³ En réalité, le terme grec χρυσιον s'appliquait aux pièces d'électrum qui avaient l'aspect de l'or, mais ne contenaient pas beaucoup plus que 50 % de ce métal.

⁴ La monnaie athénienne du V^e siècle était connue sur tous les marchés pour son bon aloi (983 millièmes de fin).

Ensuite, au moment où je venais de tendre mon sac, le héraut cria : « Que personne n'accepte aucune pièce de cuivre désormais, l'argent seul a cours. »

ARISTOPHANE, *L'Assemblée des Femmes*, 813 sqq.
Date : 392.

24. Monnaies étrangères et réserves métalliques.

Pison jura sur la tête de ses enfants et sur la sienne de me sauver la vie pour un talent. J'entre alors dans ma chambre, et j'ouvre mon coffre. Pison s'en aperçoit, entre à son tour, et, voyant le contenu, il appelle deux de ses aides et leur ordonne de s'en saisir.

Ce n'était plus seulement la somme convenue, juges, mais trois talents, quatre cents cyzicènes, cent dariques et quatre coupes d'argent : je lui demandai de me laisser au moins de quoi voyager. « Tu devras t'estimer heureux, me répondit-il, si tu as la vie sauve »...

Mon frère une fois mort, ils l'emportèrent hors de la prison ; mais au lieu de laisser le convoi partir d'une des trois maisons qui nous appartenaient, ils louèrent un hangar pour y exposer le corps. Nous avions beaucoup de manteaux, mais quand on en demanda, ils n'en donnèrent pas un seul pour les funérailles ; ce furent nos amis qui fournirent, l'un un manteau, l'autre un coussin, chacun enfin ce qu'il pouvait avoir, pour l'ensevelir.

Ils avaient à nous sept cents boucliers, ils avaient de l'argent et de l'or en quantité, du cuivre, des bijoux, des meubles, des vêtements de femmes plus qu'ils n'avaient jamais espéré en prendre, sans parler de cent vingt esclaves, dont ils gardèrent les meilleurs pour eux, abandonnant le reste au trésor...

Ainsi, ils ne nous laissaient même pas, par pitié, la moindre parcelle de notre fortune.

LYSIAS, XII, 10, 11, 18 à 20.
Date : 403.

DEUXIEME PARTIE

SYNTHESE

L'archéologue, à l'occasion d'une découverte, le philologue classique, lors de l'étude d'un texte et même le numismate qui se livre à des recherches d'histoire économique sont toujours extrêmement embarrassés de déterminer le pouvoir d'achat de la monnaie dans l'antiquité.

En un sens, ils sont excusables puisque les historiens eux-mêmes, qui se sont intéressés d'abord presque exclusivement à l'histoire politique, puis à l'histoire économique, commencent seulement à se tourner vers l'histoire sociale et, après avoir étudié les finances des Etats, en arrivent à se pencher sur le budget des simples citoyens.

Certes, cette étude n'est-elle pas toujours facile vu l'imprécision générale des renseignements en la matière, les valeurs quotidiennes n'ayant pas été jugées dignes d'être mentionnées ni de passer à la postérité : elles ne sont souvent connues que par d'assez vagues allusions.

Cependant, cela m'a toujours paru une dérobade de prétendre que le pouvoir d'achat est impossible à déterminer pour les monnaies anciennes puisque le genre de vie du passé lointain n'a quasi plus rien de commun avec le nôtre, surtout dans nos pays à haute technicité.

Or, lorsqu'on possède pour une époque assez de documents chiffrés, on peut répondre à la question grâce à la comparaison des prix des produits de première nécessité, ceux dont la consommation est assez permanente. C'est ce que je vais tenter de faire pour la monnaie grecque.

Mais sous peine de confusion, il est nécessaire, en pareil sujet, de délimiter de la manière la plus restreinte le champ de l'investigation. Il faut d'abord se localiser dans l'espace. Tout historien, comme tout numismate, sait que la monnaie grecque a couvert un territoire immense qui ne le cède en rien à celui de l'empire romain, mais aussi que chaque cité de quelque importance a mis son point d'honneur à battre sa propre monnaie. Comme presque tous les auteurs et les historiens de l'époque classique dont nous avons gardé les œuvres sont athéniens, nous nous bornerons à Athènes et l'Attique. Il est donc évident qu'un prix cité dans un document qui provient de Sicile ne peut entrer dans la liste des prix qui avaient cours à Athènes et inversement que le résultat du calcul du coût de la vie à Athènes ne peut être appliqué à Marseille, ni à Alexandrie, ni à Olbia, ni à Bactres !¹

Cette limitation dans l'espace n'est cependant pas encore suffisante : elle doit se faire aussi dans le temps. En effet, il faut détruire l'illusion aussi trompeuse pour l'esprit que pour l'œil de l'éloignement qui raccourcit les distances. Les siècles passés ont duré cent ans, comme durera le nôtre ; et en cent ans, il se passe bien des choses, surtout dans une civilisation aussi dynamique que celle des Grecs anciens. Or, cette civilisation elle-même a brillé pendant plus de vingt siècles et rien que la période de monnayage autonome d'Athènes s'est étendue sur six siècles, depuis Solon jusqu'à Auguste. De plus, l'étude comparative des documents chiffrés nous révèle qu'en Attique, en moins de trois siècles — de Solon (vers 600) à la mort d'Alexandre (323) — le coût de la vie a sextuplé !

1. Au V^e, le continent grec lui-même, sauf Corinthe ne suit que de loin l'évolution d'Athènes : au IV^e siècle, il la rattrape (cf. les pièces de comptabilité relatives à Epidaure, Delphes, etc.) ; mais en Sicile, les prix restent plus bas qu'en Grèce et il en est de même des territoires reculés : par exemple, dans le Pont, sous Mithridate Eupator VI (120-63), les prix sont encore extrêmement bas et supposent un état du marché très différent de celui que l'on constate sur les bords de la Méditerranée (cf. CAVAIGNAC, *L'économie grecque*, p. 33 et 73).

<i>Date</i>	<i>Prix du blé ¹</i>	<i>Indemnité à l'Assemblée</i>
Vers 600	1 dr. le médimne	
450	2 dr.	1 obole
400	3 dr.	
350	6 dr.	3 oboles
330	9 dr. (exceptionnel)	6 oboles
300	6 dr.	

Cette progression impressionnante traduit une conjonction de plusieurs phénomènes comme l'augmentation de la population, l'accroissement de la production et aussi l'afflux du numéraire (depuis 483, exploitation intense des mines du Laurion) ².

Il est donc nécessaire de s'en tenir à la période la plus étroite possible : celle d'une génération. Dès lors, la mieux connue pour tout ce qui touche à la vie quotidienne est sans conteste celle qui est contemporaine d'Aristophane, dont les comédies conservées ont été représentées entre 425 et 388. Outre cette œuvre qui est une mine précieuse de renseignements sur les taux des salaires, les prix de nombreuses denrées alimentaires, de divers objets et de menus services ³, nous possédons, de la fin de la même époque (403-388), quelques discours judiciaires de Lysias où sont abordées des discussions pécuniaires, et d'Isée où sont traitées des affaires de succession. Enfin, pour toute cette période, nous disposons de plusieurs inscriptions qui donnent des indications sur la fortune de citoyens de différentes classes, sur les salaires, le prix des matériaux de construction et de certaines denrées alimentaires.

D'autres périodes ont dû être écartées pour les raisons suivantes : celle de Solon (600-560), la seule qui ait connu un dirigisme économique, parce que malheureusement les renseignements sur les prix sont rares et tardifs et que d'ailleurs l'économie de cette époque est encore fort rurale ; celle de Périclès (460-430), qui assiste au développement de l'économie urbaine à Athènes, mais qui néanmoins est mieux connue en ce qui concerne l'organisation politique que pour la vie quotidienne (assez peu de documents écrits contemporains) ; la période hellénistique (III^e et II^e siècles), pour laquelle nous sommes très bien renseignés

¹ Dans l'Antiquité, et même jusqu'à la révolution industrielle, le niveau de vie du peuple dépendait étroitement des récoltes de céréales.

² Expression fiscale du renchérissement : au cours du V^e siècle, le tribut des alliés dans l'empire athénien, établi sur une base économique, n'a subi que des modifications partielles et pour des raisons politiques. Mais à la suite de l'augmentation du coût de la vie, il a été revu en 425/4. On constate que dans l'ensemble il a été plus que doublé. Comme aucune réaction violente ne semble s'être produite (Thucydide n'en parle pas), on peut penser que l'Etat athénien n'a procédé qu'à une réévaluation raisonnable. Cf. CAVAIGNAC, *Econ. gr.*, p. 75.

³ Evidemment, les chiffres cités par Aristophane doivent être interprétés dans leur contexte littéraire (il s'agit de comédies bouffonnes) et historique (plusieurs furent écrites pendant la guerre du Péloponnèse au cours de laquelle les prix subissaient des fluctuations).

sur les prix pratiqués dans l'île de Délos, devenue un des plus importants marchés internationaux ; théoriquement, les prix devaient être à peu près pareils à Athènes, qui n'était qu'à une petite journée de navigation, en fait ils subissaient d'assez fortes fluctuations puisque la cité, entrée en décadence, ne les maîtrisait plus et que d'ailleurs la distinction des fortunes s'était aggravée : il y avait plus de riches, mais aussi plus de pauvres qu'à la fin du V^e et au début du IV^e siècle.

Avant de présenter en un tableau synoptique la comparaison entre les indemnités et salaires et les denrées et services, voici un bref rappel du système monétaire athénien, à la fin du V^e siècle.

Parmi les *monnaies d'usage*, ou monnaies réelles, l'unité est la drachme (4,36 g d'argent). La drachme a comme multiples, le didrachme (8,72 g) et le tétradrachme (17,46 g).

L'obole (0,72 g) vaut un sixième de drachme. L'obole a comme multiple le triobole (2,18 g) et comme sous-multiple le tritémorian (3/4 d'obole, 0,54 g), l'hémiobole (0,36 g), le tétartémorian (1/4 d'obole, 0,18 g) et même l'hémitétartémorian (1/8 d'obole, 0,09 g)¹.

Comme *monnaies de compte*, ou plus exactement mesures de monnaies — les grandes quantités de monnaies n'étaient pas comptées, mais évaluées au poids —, on utilisait la mine (436 g) : il fallait cent drachmes pour obtenir ce poids, et le talent (26,160 kg) : il fallait six mille drachmes pour équilibrer un talent.

1 talent	= 60 mines ou 6.000 drachmes
1 mine	= 100 drachmes
1 drachme	= l'unité ou 6 oboles
1 obole	= 1/6 de drachme

Pour la période concernée, Athènes n'a pratiquement émis que des pièces d'argent ; elle a bien frappé en période de crise, en 407, quelques statères d'or de mauvais aloi, mais ceux-ci furent bientôt retirés de la circulation. Il en fut de même des petites pièces de cuivre frappées en 406².

De toutes ces divisions, le tétradrachme seul fut investi du rôle de monnaie internationale. Mais d'autres monnaies internationales circulaient à Athènes ; parmi elles, les dariques d'or et les statères d'électron de Cyzique ($\pm$ 25 drachmes) ; on en trouve mention dans une foule d'inscriptions consacrées aux comptes des magistrats et tous les gros marchands de la place possédaient des cyzicènes³.

1 Les traités de numismatique donnent plus de divisions encore ; mais à aucune époque toutes ces divisions n'ont été frappées simultanément. Ne sont citées ici que celles qui existaient certainement à l'époque considérée.

2 Cf. texte 23.

3 Cf. textes 14, 22, 24. Les cours étaient variables et sont quasi impossibles à préciser ; voir HEAD, H.N., p. 523 ; R. BOGAERT, *Le Cours du Statère de Cyzique aux V^e et IV^e siècles avant J.C.*, dans *L'Antiquité Classique*, XXXII, 1963, 1^{re} fasc., pp. 85 à 119 : fin V^e et début IV^e. 1 darique = 25 dr. et 1 cyzicène = 27 dr. ; pour J.P. GUEPIN, *Greek Coinage and Persian Bimetalism*, dans *Jaarboek voor Munt- en Penningkunde*, 1962, pp. 1 à 20, les cours étaient parallèles et tous deux proches de 26 drachmes.

Voyons maintenant quel était le budget de l'Athénien moyen.

Au début du VI^e siècle avant notre ère, l'obole suffisait largement à assurer la nourriture d'une personne (PLUT., *Sol.*, 41). Un siècle plus tard, 2 oboles seront nécessaires (Id., *Thémist.*, XIX). En 422, un personnage de comédie se plaint amèrement de n'avoir que le triobole pour nourrir sa famille (1 couple + 1 enfant + 1 esclave. Cf. AR., *Vesp.*, 290) ; il souhaiterait sans doute disposer du double ; en effet, vers la même époque, un autre personnage de comédie estime qu'en dépensant 4 oboles par jour on peut faire vivre un ménage sans enfant (THEOPOMPE D'ATHENES, in *Poll.*, 9, 64).

Vers 400, la somme de 5 oboles par jour pour la nourriture de deux enfants de bonne famille et de leur sœur est considérée par un plaidier comme exagérée (il ne contesterait sans doute pas le chiffre de 4 oboles), mais l'entretien de ces enfants, plus un pédagogue et une servante, est évalué par lui correctement à mille drachmes par an, c'est-à-dire à un peu moins de 16 oboles par jour (LYS., XXXII, 20, 28). Remarquons en passant et retenons pour la suite que si 8 oboles y étaient consacrées à l'alimentation, celle-ci compte pour moitié dans le budget total, et pourtant il s'agit d'un milieu aisé !

On peut donc tenir pour valables les estimations suivantes :

La somme de 120 drachmes par an (2 ob./jour) constitue un budget modeste pour un célibataire aidé seulement d'un petit esclave.

La somme de 360 drachmes par an (6 ob./jour) représente un budget modeste pour un ménage avec un enfant et un esclave.

Le minimum vital se situe entre 180 drachmes (3 ob. = jeton de présence à l'assemblée $\times$ 360 jours) et 200 drachmes (cens traditionnel qui définit l'hoplite) ¹

¹ Chiffres admis par tous les historiens depuis l'étude de G. GLOTZ, *Travail dans la Grèce ancienne*. Contrôle : DEM., *Phénippe*, 1045 ; minimum vital : 360 dr. Mais à diviser par 2 (milieu du IV^e). D'autre part le chiffre minimum du revenu censitaire du chevalier est de 600 dr., ce qui correspond à un domaine — considéré alors comme moyen — de 18 ha. (cf. texte 2, à comparer avec texte 10, petite propriété, et texte 8, grosse propriété).

<i>Indemnités et salaires</i>	<i>Monnaies d'Athènes</i>	<i>Denrées et services</i>
	1 hémiobole	— 1 portion de viande bouillie ^a ou 1 galette d'orge ^b ou 1 portion de figes sè- ches ^c
— indemnité d'invalidité ¹	1 obole	— 1 pain ^d ou 1 poisson salé ^e ou 7 pinsons ^f
— jeton d'entrée au spec- tacle ²	2 oboles	— 1 cent de fretin ^g ou 1 fromage de chèvre (2 portions) ^h ou 1 pl. passager sur ba- teau d'Athènes à Egine ou Corinthe ⁱ
— salaire journalier d'un manœuvre ³ — solde hoplite ou mate- lot ⁴ — jeton de présence As- semblée ou Tribunal ⁵	3 oboles	— double portion de vian- de rôtie ^j ou 1 tranche d'anguille ^k ou 1 nettoyage de man- teau ^l
— salaire journalier d'un ouvrier qualifié ⁶ — jeton présence Conseil ⁷ — solde cavalier ⁷ ou com- mandant d'hoplites ⁸ — honoraires maître d'é- cole ⁹ — consultation médecin ¹⁰	1 drachme	— 1/2 hl d'orge ^m ou 3 seiches ⁿ ou 6 grives ^o
— salaire journalier d'un conducteur de travaux ¹¹ ou architecte ¹¹	1 1/2 drachme	— feuille de papyrus ^p ou 5 l d'huile ^q
— solde d'un général ¹² — frais de représentation d'un ambassadeur ¹³	2 drachmes	— 1/2 à 1/3 hl de blé ^r ou 1 kg de miel ^s

¹ LYS., XXIV, 28.

² Inscr. 569, MICHEL ; DEM., *Cour.*, 28 ; HESYCH.-SUID.-HARPOCR., in *Theôrikon*.

³ AR., *Eccles.*, 310.

⁴ AR., *Vesp.*, 684-685 ; PLUT., *Alc.* XXXV, 5.

<i>Indemnités et salaires</i>	<i>Monnaies d'Athènes</i>	<i>Denrées et services</i>
	4 drachmes	— cochon de lait * ou agnelet * ou paire de chaussures ordinaires *
<i>Soldes</i>	<i>Monnaies in- ternationales</i>	<i>Bétail</i>
— solde mensuelle d'un hoplite au service de Cyrus (401) ¹⁴	1 darique d'or	— mouton, 10 à 20 dr. * — âne, 10 à 20 dr. * — porc, 30 à 40 dr. *
— Id. au service du roi thrace Seuthès (400) ¹⁵	1 cyzicène d'électron	— veau, 30 à 40 dr. * — bœuf, 50 à 100 dr. *
<i>Honoraires et fortunes</i>	<i>Monnaies de compte</i>	<i>Meubles et immeubles</i>
— 5 à 10 m. : un cours chez sophiste ou rhé- teur ¹⁶	1 mine = 100 drachmes	— esclave, 1 à 3 mines * — mulet, 2 à 4 m. * — cheval, 3 à 6 m. *
— 10 m. : prix vainqueur jeux olympiques, citha- rodie aux panathénées ou concours tragédies ¹⁷		— mesure, 5 à 20 m. * — maison, 20 à 50 m. * — ferme, 30 mines à 1 ta- lent *
— 5 1/2 t. : fortune de Stra- toklès, riche agriculteur en 395 ¹⁸	1 talent = 60 m. = 6000 dr.	— maison de rapport, de 40 mines à 1 talent *
— 14 t. : fortune père de Démosthène, industriel, en 377 ¹⁹ .		

5 AR., *Eccl.*, 292 ; id., *Plut.*, 330 ; ARSTT., *Ath.* ; *Pol.*, 62.

6 Inscr. 572, MICHEL (texte 20).

7 ARSTT., *Ath. Pol.*, 62.

8 THUC., V, 47 ; LYS., frg. VI, 75 ; XEN., *An.*, VII, 2, 36 ; 6, 7.

9 Inscr. de Téos, 498, MICHEL.

10 CRATES, ap. DIOG. LAERT., VI, 88.

11 Inscr. 572 (texte 20), 584 et 591 MICHEL.

Le titre d'« architecte » est difficile à définir : parfois il s'agit d'un technicien payé comme un entrepreneur ou un conducteur de travaux, parfois c'est un fonctionnaire au service d'une cité ou d'un temple, parfois, pour les travaux d'art les plus importants, il était choisi pour ses connaissances spéciales : on peut penser alors qu'il avait un salaire un peu plus élevé : 2 drachmes ?

12 XEN., *An.*, VII, 2, 38 ; 6, 1.

13 AR., *Acharn.*, 66, 602.

a AR., *Ran.*, 553-554.

b d'après m) et d).

c AR., *Vesp.*, 302 + PLINE XV, 21.

d AR., *Vesp.*, 302 et frg. 384 Dind.

e AR., *Vesp.*, 491 + DIOGENE ap. DIOG. LAERT., VI, 57.

f AR., *Av.*, 1079.

g AR., *Eq.*, 682.

h ARSTT., *H.A.*, III, 16, 9.

Si maintenant nous nous reportons au tableau synoptique, nous constatons que les salaires sont peu différenciés : il n'existe pratiquement que trois catégories : les manœuvres, les qualifiés et les chefs. Et encore pour ces derniers s'agit-il surtout de généraux en campagne, car les « architectes » sont à peine mieux payés que les maçons¹ et les magistrats, eux, touchaient un jeton de présence de 4 oboles seulement !²

La célèbre déclaration de Périclès sur les travaux publics montre bien que les Athéniens du V^e siècle ne songeaient pas à réclamer un véritable salaire : l'homme politique le plus éclairé de son temps ne leur proposait que des indemnités³.

- i PLAT., *Gorg.*, 511 d.
j D'après a).
k AR., *Acharn.*, 962.
l AR., *Vesp.*, 1128.
m Inscr. 71 MICHEL : rapport orge/blé + p. 1.
n ARCHESTRATE ap. ATHENEË, 324.
o AR., *Acharn.*, 960 et 1007.
p Inscr. 573, II, 31, MICHEL (exactement 1 dr., 2 ob.).
q Inscr. 673 MICHEL (cf. texte 16) 1 cotyle = 0,27 l = 1/2 ob ; donc 18 cotyles = 4,86 l = 9 ob = 1 1/2 dr.
r AR., *Eccle.*, 547 + Schol. ; Inscr. 673 MICHEL (3 oboles pour 1 hecté).
s Inscr. 673 MICHEL (3 oboles la cotyle = ± 1/3 de k. ; AR., *Pax*, 254 (celui-là coûte 4 oboles !).
14 XEN., *An.*, I, 3, 21.
15 XEN., *An.*, VII, 2, 36.
Ceci montre que la seconde source de circulation de la monnaie d'or en Grèce est le mercenariat (la première étant le commerce avec la Propontide et le Pont : cf. texte 1).
A la suite de la guerre du Péloponèse et de l'appauvrissement général, un grand nombre de jeunes gens, déracinés ou désœuvrés, s'engagèrent en Orient comme mercenaires. Ainsi les dariques continuèrent-elles à se répandre en Grèce : en 407, Cyrus en avait déjà envoyé massivement aux Lacédémoniens (cf. XEN., *An.*, III, 1, 5).
On a d'ailleurs remarqué que la frappe de pièces d'or en Grèce depuis la fin du V^e, correspond toujours à des moments stratégiquement critiques où l'on avait besoin de mercenaires : 407, Athènes est sur le point de perdre la guerre contre Sparte (cf. texte 23). 400, Timoléon de Syracuse chasse les tyrans de Sicile : 357, à Syracuse, Dion entre en lutte contre Denys II. 346, après la prise d'Olynthe, Philippe prépare son intervention en Grèce. 340, Tarente doit soutenir une guerre contre les Messapiens. 335, Alexandre prépare sa campagne contre les Perses. 296, Athènes est assiégée par Démétrios. La frappe de monnaies d'or n'est donc pas nécessairement un indice de prospérité (cf. BABELON, op. et CAVAGNAC, op., p. 75).
16 PLAT., *Apol.*, 20 b ; PLUT., *Démsth.*, 5, 6. — Se mêler des exagérations auxquelles s'est prêtée l'opinion publique !
17 PLUT., *Solon.*, 23, 3 ; DIOG. LAERT., I, 55 ; Inscr. 880, MICHEL ; ESCH., *Ctésiph.*, 177.
18 ISEE, XI, 42-43 (cf. texte 8). Moyenne des 4 fortunes citées par LYSIAS, XIX, 46 à 49 (cf. texte 1) = 12 talents.
19 DEM., *Aphob.*, 814 sqq. (cf. texte 9) ; PLUT., *Démsth.*, 4, 3.
s AR., *Pax*, 374.
t LYS., XXXII, 21.
u AR., *Plut.*, 983.
v Rapports établis comparativement, cf. PLUT., *Sol.*, 23, 3 + Inscr. 569 et 577 MICHEL.
w Inscr. 564 et 567 MICHEL (cf. texte 7) ; XEN., *Mémor.*, II, 5, 2 : 5 mines et plus pour un esclave chargé de responsabilités (régisseur, contremaître...) ; PS-ARSTT., *Econ.*, II, 2, 5.
x ISEE, VI, 33 (à diviser par deux).
y ISEE, V, 43 ; XEN., *An.*, VII, 8, 6, mais il s'agit d'un cheval de bataille ; cheval de course, jusqu'à 12 m., cf. AR., *Nub.*, 1224 et LYS., VIII, 10.
z LYS., XIX, 29 ; DEM., *Aphob.*, XXVII, 11 (cf. texte 9) ; ESCH., *Tim.*, 96 ; ISEE, II, 29, 35 ; XI, 41 à 44 (cf. texte 8) ; V, 26 et 29.
La terre arable en Attique a gardé, pendant les deux premiers tiers du IV^e siècle, une valeur assez stable, malgré la hausse constante du coût de la vie, en raison de l'abandon progressif des campagnes. Peu après la mort d'Alexandre, se dessine un retour à la terre (cf. *Le Dyscolos de Ménandre*). Une étude récente faite à partir de LYSIAS XIX, 29 et d'après les documents épigraphiques montre que le prix ne dépassait pas 50 à 70 drachmes le *plèthre*, donc 5 1/2 à 8 mines l'ha. Cf. ANDREEV, V.N., *Le Prix de la terre en Attique au IV^e siècle avant J.C.* (en russe), V.D.I. (*Vestnik Drevnej Istorii*), 72, 1960, pp. 47-57.

1 Cf. texte 20 ; il est vrai que l'« architecte » est payé à la prytanie (35 ou 36 jours), c'est-à-dire jouit d'une certaine stabilité d'emploi.
2 ARSTT., *Ath. Pol.*, 62 ; aussi magistrats et surtout stratèges abusaient-ils parfois de leur pouvoir pour tirer des profits illicites (cf. LYS., XIX, 52 et 57 ; ISOCHR., VII, 24-25).
3 Cf. texte 18.

La majorité de la population urbaine se trouvait composée, outre les boutiquiers, de manœuvres et d'ouvriers qualifiés. Mais, dans la première de ces catégories, le manœuvre, avec son triobole, ne peut, même s'il travaille toute l'année — or il y a plus de 60 jours fériés¹ — atteindre le minimum vital. D'autre part, dans la seconde catégorie, l'ouvrier qualifié, avec sa drachme quotidienne n'arrive pas à boucler un budget modeste.

A première vue, on pourrait tirer la conclusion que la plupart des Athéniens vivaient très pauvrement. Il est cependant nécessaire d'apporter à ce jugement quelques correctifs. D'abord, il faut savoir qu'à la fin du V^e siècle, bon nombre d'Athéniens (la proportion toutefois ne cessera de diminuer) sont encore propriétaires au moins d'un lopin de terre dans un bourg. D'autre part, le Grec vivait frugalement² : le pain, tel que nous le connaissons la viande, les poissons fins et le gibier, la plupart des légumes verts ne sont que des nourritures de riches ou réservées pour les banquets et les jours de fête³. Les nourritures courantes comprennent la bouillie de blé ou d'orge, la purée de légumes secs, les oignons, l'ail, les fromages les olives, les figues, les petits oiseaux (grives, pinsons) et les petits poissons (fretin, sardines, anchois) ; comme boissons, de l'eau ou du vin largement coupé (1/3 de vin et 2/3 d'eau)⁴.

Pour le reste, les besoins se limitaient à la possession d'un ou deux esclaves, d'un habillement sommaire, d'un mobilier rudimentaire⁵ et d'une maisonnette très modeste, souvent même d'un taudis⁶. Ajoutons que, comme la masse des citoyens ne pouvait se payer un confort individuel, la démocratie athénienne organisait les loisirs et développait le confort collectif : repas populaires au cours des fêtes, gymnases et bains publics, musées en plein air, fêtes dramatiques et concours divers pour lesquels les pauvres recevaient un jeton d'entrée⁷.

Malgré tout cela, par-dessus quoi on peut imaginer encore le soleil, le ciel bleu et la douceur du climat, la vie n'était pas facile à Athènes à la fin du V^e siècle, et la plupart des petites gens se plaignaient de la cherté des denrées, des loyers et des services⁸.

C'est pourquoi, pour mieux mettre en lumière cette constatation, j'ai tenté de comparer le coût de la vie, particulièrement dans le domaine de l'alimentation à Athènes vers 400, avec nos prix actuels et arriver du même coup à chiffrer en francs (belges) la valeur de la drachme de l'époque. Une comparaison qui ne serait pas valable pour

1 Texte 19.

2 Texte 13.

3 Textes 6, 14 et 16.

4 Textes 12, 14 et 15.

5 Texte 7.

6 Textes 3 et 4.

7 Texte 6.

8 Textes 5 et 11.

Le confort collectif et l'absence de très grosses fortunes expliquent qu'il n'y ait pas eu à cette époque de troubles sociaux graves.

des produits isolés le devient lorsqu'elle est faite entre des gammes d'articles suffisamment étendues.

J'ai donc tenté de reconstituer, en ration forte, le *panier* grec antique, pour le comparer à un *panier* actuel identique. On appelle « panier » en langage économique un échantillonnage suffisamment représentatif et bien dosé des denrées alimentaires d'usage courant, par an et par personne dans une région caractérisée ¹.

Or, comparé au *panier* belge, le *panier* grec antique aurait été trop avantageux, puisqu'il contient du vin, de l'huile d'olive, des figues. Il fallait donc en trouver un qui, par sa composition, se rapproche le plus possible du grec et qui cependant nous soit assez connu pour que nous puissions transposer facilement. Après documentation, j'ai choisi le *panier* du Français habitant le département des Bouches-du-Rhône.

COMPARAISON DES PANIERS

	<i>Athènes en Attique fin du V^e</i>	<i>Bouches-du-Rhône en France, fin 1970</i>
3 hl de blé	15 dr.	103 FF ⁸
1,5 hl de vin ²	30 dr.	112,50 FF
6 k de miel	6 dr.	42 FF ⁴
12 l d'huile	3 dr.	70,80 FF
30 k de figues sèches	5 dr.	81 FF
42 × un cent de fretin	14 dr.	63 FF
60 × un poisson salé	10 dr.	60 filets de 120 FF
60 × une portion de viande bouillie ou de hachis	6 dr.	60 FF
40 × une portion de viande rôtie	10 dr.	120 FF
12 k de fromage de chèvre	20 dr.	72 FF
1/2 hl de sel marin ²	1/2 dr.	40 FF
	119 1/2 dr.	884,30 FF

Bien entendu, les prix cités de part et d'autre sont des prix moyens ; quand ils sont donnés dans un document grec pour une grande quantité (comme le blé et le vin), c'est le prix de gros actuel qui y correspond. L'indice de pondération, c'est-à-dire la proportionnalité dans les mesu-

¹ Cf. MICHEL LEVY, *Le Coût de la vie*, Editions du Seuil, Paris, 1967.

² Références pour les denrées non citées dans le tableau précédent. Vin : ALEXIS, *Frg. Com.*, DIDOT p. 522 et DEM., *Phénippe*, 1045 et 1048 (à : 2) ; MENANDRE, *Epitr.*, 4 (à : 3). Cf. HESYCHIUS, *Trikotulos Oinos* = 8 dr. le mètre. Sel : prix incroyablement bas, mais il s'agit de sel marin non traité ; le bon marché de cette denrée est confirmé par SUIDAS, art. *halônêton* ; rapport adopté sel/blé : 1/5. PLUT., *Démétr.*, 38, donne 1/7, mais il fait allusion à des circonstances exceptionnelles (siège d'Athènes) où le prix du blé avait monté beaucoup plus que celui des autres denrées.

³ Prix tirés du *Bulletin Mensuel de Statistique de l'Institut national de la statistique et des études économiques*, Nouvelle série, n° 10 (21^e année), information à jour fin octobre 1970, p. 41 prix de gros blé et vin.

⁴ Prix de détail relevés à Marseille et à Eyragues dans un magasin à succursales dont la maison rayonne dans le Sud-Est.

res est établie d'après divers renseignements¹ et particulièrement d'après ce que nous savons des rations militaires dans la Grèce antique : c'est le cas pour le blé, le vin, les figues et le fromage². La quantité des autres articles est peut-être forcée, mais cela compense le resserrement de l'éventail des articles consommés ; de toute façon, nous arrivons au total de 120 drachmes, chiffre assez fort, compte tenu des budgets établis plus haut.

Selon ce calcul, une drachme grecque de la fin du V^e à Athènes, équivaldrait donc à 7,40 francs français, dans le département des Bouches-du-Rhône, à la fin de 1970, donc 66,60 francs belges.

Passons à la contre-épreuve.

Jusqu'en 1900, on pouvait assez valablement estimer en francs la valeur d'une drachme par la comparaison du prix de l'or : les monnaies (sauf celles d'appoint) ayant de part et d'autre une valeur intrinsèque, c'est-à-dire valant ce que valait leur poids d'or ou d'argent.

Une inscription d'Attique dont la date se situe vers 440³ donne l'équivalence suivante :

Le poids de 6 talents 1618 drachmes $\frac{1}{2}$ obole d'or a coûté 87 talents 4652 drachmes 5 oboles d'argent-monnaie⁴.

Le calcul donne :

1 gramme d'or = 3,26 drachmes en monnaie.

Or, en 1900, le kilo d'or coûtait 3400 francs français ou belges ;

1 drachme attique équivalait donc à un peu plus d'1 F or (1,05 F).

A la fin de l'année 1970, le kilo d'or coûtait 60.000 F belges.

1 drachme équivaldrait ainsi à environ 18,5 f belges actuels.

C'est manifestement trop peu : l'or est terriblement dévalué par rapport au coût de la vie parce qu'il n'est plus utilisé comme métal monétaire ni comme système exclusif de référence.

On pourrait penser, pour rectifier ce chiffre, à multiplier l'évaluation de la drachme valable pour 1900 par l'indice de l'augmentation des prix de détail depuis cette date. Les économistes belges du Ministère du Travail s'accordent à donner pour l'année 70 le chiffre de 50 comme multiplicateur.

Une drachme athénienne de la fin du V^e équivaldrait alors à 50 francs actuels. C'est encore insuffisant. Parce que les calculs modernes du coût de la vie incorporent, dans la liste de référence, des pro-

1 Cf. Inscr. 673, MICHEL (texte 16).

2 Par ex., PLUT., Lyc., 12-13 ; HDTE, II, 168 ; XEN., An., VII, 1, 37 ; POLYBE, VI, 39. Cf. THEOPHR., H. Pl., VIII, 4, 5.

3 Cf. Inscr. 558, MICHEL (texte 21).

4 Equivalence : 164.240 gr. d'or = 526.652 dr. 5 ob.

duits fabriqués et que l'augmentation du coût de ceux-ci est beaucoup plus faible que celle des denrées alimentaires, dont la production jusqu'à nos jours en Europe n'a pas bénéficié de la même évolution technique. Or, nous avons vu que l'alimentation en Attique vers 400 prenait dans les budgets moyens plus de 50 pour cent ; c'était encore le cas en France et en Belgique en 1900, mais ce n'est plus, de loin, le cas maintenant : depuis la dernière guerre surtout, nous assistons à des changements profonds dans la structure des dépenses de consommation.

Si donc le chiffre de 18,50 francs pour une drachme est inacceptable, si celui de 50 est encore insuffisant, il apparaît que celui de 66 n'est pas excessif. Pour arrondir les nombres et faciliter les calculs¹, on peut dire ceci :

- une drachme athénienne de la fin du V^e siècle avant notre ère équivaut à un peu plus de 60 francs belges 1970 ;
- une obole athénienne de la fin du V^e siècle avant notre ère équivaut à un peu plus de 10 francs belges 1970.

Concluons.

Par les Comptes de l'Erechtheion (409), nous savons que les maçons recevaient, comme salaire journalier, une drachme². Pour acheter les denrées alimentaires qui constituaient le panier grec pour un an, et qui coûtait 120 drachmes, le maçon athénien devait travailler 120 jours.

Pour acheter le même panier, le maçon des Bouches-du-Rhône (dont le salaire officiel brut était au 1^{er} juillet 1970 de 5,75 FF à l'heure, ce qui fait environ 40 FF par jour net) travaille 22 jours. Le maçon grec antique devait donc travailler 5 fois plus pour se payer le même régime alimentaire³.

Ainsi, l'impression de bon marché que l'on éprouve parfois à la lecture des textes grecs qui citent des prix provient d'une illusion que nous donne l'utilisation d'une monnaie faible. La monnaie grecque était très forte : on pouvait faire tout son marché avec quelques pièces minuscules⁴.

Par rapport à nos habitudes, non seulement le total se chiffrait fort bas, mais en outre, on n'achetait pas tellement. Beaucoup produisaient

¹ D'ailleurs le cours du blé en France est établi par décret d'Etat et il est lui-même légèrement forcé, comme celui du vin de table, de manière à assurer la rentabilité de l'agriculture française.

² Cf. texte 20.

³ La comparaison est valable car la qualité et la pénibilité du travail du maçon n'a pas beaucoup varié à travers les âges.

⁴ Pièces que l'on tenait... en bouche (AR., *Vesp.*, 609 ; Av., 503 ; *Éccl.*, 818 ; THEOPHR., *Car.*, 6).

ou étaient forcés de produire encore eux-mêmes et, comme jusqu'il y a très peu de temps en Provence, l'économie athénienne garda, jusqu'au début du IV^e siècle un caractère rural : les particuliers payaient encore certains services en nature, même au marché on pratiquait le troc et les pauvres étaient souvent contraints d'y recourir¹.

Lorsqu'au début du IV^e siècle l'économie devint plus étroitement urbaine, l'Etat dut frapper des monnaies divisionnaires de plus en plus petites, puis des monnaies de bronze.

Bref, malgré son genre de vie encore plus frugal que celui des Français du Midi et infiniment plus que le nôtre, malgré la proportion beaucoup plus grande qu'il pouvait accorder dans son budget à l'alimentation, l'Athénien contemporain d'Aristophane avait raison de trouver la vie dure et fort chère ; aussi lui arrivait-il souvent de maudire le sort qui l'astreignait à trimer, en même temps que les esclaves, pour nourrir sa famille.

Marc BAR.

BIBLIOGRAPHIE

I. — NUMISMATIQUE ET METROLOGIE

BABELON, E., *Traité des monnaies grecques et romaines* :

I. *Théorie et doctrine*, Paris, 1901.

II. *Description historique*, Paris, 1907-1932, 4 vol.

III. *Planches*, Paris, 1907-1932, 4 vol.

BABELON, E., *Les monnaies grecques, aperçu historique*, Paris, 1921, Payot.

HEAD, B.V., *Historia numorum, a manuel of Greek numismatics*, reprinted from the 2nd. (1911) edition, Chicago, 1967.

LEHMANN-HAUPT, art. *Gewichte*, dans PAULY-WISSOWA, R.E., suppl. 111, 1918.

SEGRE, A., *Metrologia e circolazione monetaria degli Antichi*, Bologna, 1928.

SELTMAN, Ch.T., *Greek coins, a history of metallic currency and coinage*, London, 1955².

SVORONOS, J.N., *Les monnaies d'Athènes*, Munich, 1923-1926.

II. — HISTOIRE ECONOMIQUE ET SOCIALE

CALHOUN, G.M., *The business life of ancient Athens*, Chicago, Un. Press., 1926.

CAVAIGNAC, E., *Population et capital dans le monde méditerranéen antique*, Paris, 1923 (Publ. Fac. L. Univ. Strasbourg, fasc. 18).

¹ AR., *Acharn.*, 899 ; *Eccl.*, 424 : les « troque-farine », qui échangeaient de la farine contre de menus objets, faisaient parfois de gros bénéfices !

- CAVAIGNAC, E., *L'économie grecque*, Paris, 1951, Plon.
- EHRENBERG, V., *The people of Aristophanes ; a sociology of old Attic comedy*, Oxford, 1951².
- FRANCOTTE, H., *L'industrie dans la Grèce ancienne*, Bruxelles, 1900-1901 (Bibl. Fac. Ph. et L. Univ. Liège, fasc. 7-8).
- GLOTZ, G., *Le travail dans la Grèce ancienne*, Paris, 1920, Alcan.
- GUIRAUD, P., *La propriété foncière en Grèce jusqu'à la conquête romaine*, Paris, 1893.
- GUIRAUD, P., *La main-d'œuvre industrielle dans l'ancienne Grèce*, Paris, 1900 (Bibl. Fac. L. Univ. Paris, fasc. 12).
- HASEBROEK, J., *Staat und Handel in alten Griechenland*, Tübingen, 1928 (trad. angl. : *Trade and politics in ancient Greece*, London, 1933).
- HEICHELHEIN, F.M., *Wirtschaftsgeschichte des Altertums*, Leyde, 1932 (trad. angl. rev. et compl. par STEVENS, J. : *An ancient economic history from the palaeolithic age to the migrations of the Germanic, Slavic and Arabic nations*, Leiden, 1964-1970, 3 vol.).
- IMBERT, *Histoire économique des origines à 1789*, Paris, 1965 (L'économie antique : pp. 12 à 110).
- JARDE, A., *Les céréales dans l'antiquité grecque*, I. *La production*, Paris, 1925 (Bibl. Ec. fr. Ath., fasc. 130).
- LAURENT, J., *Essais d'histoire sociale*, I. *La Grèce antique*, Paris, 1933 (Ann. de l'Est, Publ. Fasc. 1. Nancy).
- MICHELL, H., *The economics of ancient Greece*, Cambridge, 1957².
- MOSSE, Cl., *La fin de la démocratie athénienne. Aspects sociaux et politiques du déclin de la cité grecque au IV^e siècle avant J.-C.*, Paris, 1962 (Publ. Fac. L. et Sc. hum. Clermont-Ferrand, fasc. 10).
- TOUTAIN, J., *L'Economie antique*, Paris, 1927, « Evolution de l'Humanité ».